BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 5026

## 93 – SEINE-SAINT-DENIS

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY

## Créations d'établissements

130 494 743 RCS Bobigny.
**NKELO** (Héléna, Kate).
*Nom d'usage :* NKELO.
*Pseudonyme :* Kate SARL.
*Nom commercial :* KATE SARL.
*Nationalité :* Française.
*Origine du fonds :* Création.
*Etablissement :* établissement principal.
*Activité :* 1. intitulé du poste veilleur / veilleuse de nuit 2. fonction le veilleur de nuit assure, pendant la période nocturne, la sécurité des personnes et des locaux, la surveillance de l'établissement, l'accueil des personnes présentes et la continuité des services essentiels. il/elle intervient également en cas d'incident, d'urgence ou de situation inhabituelle et assure la transmission des informations à l'équipe de jour. 3. positionnement supérieur hiérarchique : responsable de site / directeur / chef de service horaires : principalement de nuit, selon le planning de l'établissement relations professionnelles : équipe de jour, direction, personnel d'entretien, personnel éducatif ou soignant selon l'établissement, services d'urgence et prestataires de sécurité si nécessaire. 4. missions principales a. surveillance et sécurité des locaux le veilleur de nuit doit : effectuer des rondes régulières dans les locaux et les espaces extérieurs autorisés. vérifier que les portes, fenêtres, accès et issues sont correctement fermés ou sécurisés. contrôler les accès à l'établissement pendant la nuit. repérer toute présence ou activité inhabituelle. vérifier le bon fonctionnement apparent des équipements de sécurité. surveiller les éventuelles alarmes, systèmes de vidéosurveillance ou dispositifs de contrôle d'accès lorsqu'ils sont présents. signaler immédiatement toute anomalie, dégradation ou situation présentant un risque. prévenir les personnes ou services compétents en cas d'incident. b. accueil et information pendant la nuit le veilleur de nuit : accueille les personnes autorisées à entrer dans l'établissement. vérifie, selon les procédures internes, l'identité ou le motif d'accès des visiteurs nocturnes. oriente les personnes vers le service ou l'interlocuteur approprié. répond aux demandes simples des résidents, clients, usagers ou occupants. assure une présence rassurante et professionnelle pendant la nuit. respecte strictement la confidentialité des informations dont il a connaissance. c. prévention des incidents le veilleur doit être attentif notamment : aux bruits inhabituels ; aux comportements suspects ; aux départs de feu ou odeurs de fumée ; aux fuites d'eau ; aux pannes électriques ; aux portes ou fenêtres restées ouvertes ; aux dégradations ; aux situations de conflit ; aux malaises ou accidents ; à toute situation pouvant compromettre la sécurité des personnes ou des biens. en cas de problème, il applique les procédures d'urgence prévues par l'établissement. d. intervention

en cas d'urgence en cas d'urgence, le veilleur de nuit : évalue rapidement la situation sans se mettre lui-même en danger. protège les personnes présentes lorsque cela est possible et conforme aux procédures. donne l'alerte auprès du service compétent. contacte les services d'urgence lorsque la situation le nécessite. suit les consignes de sécurité et d'évacuation de l'établissement. facilite l'accès des secours. informe immédiatement son responsable selon la procédure prévue. consigne précisément l'événement dans le registre ou rapport de nuit..
*Adresse :* 65, Avenue Aristide Briand, 93460 Gournay-sur-Marne.
*A dater du :* 9 octobre 2026.
*Date de commencement d'activité :* 1er octobre 2026.

